

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-200 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2022, le lundi 28 novembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : jeudi 17 novembre 2022 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE
Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de pouvoirs : 6 - Nombre de votants : 72

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Charlotte SUPERNAK, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER (*jusqu'à la délibération n°2022-184*), Régine GIROUD, Jean ROSET, Daniel ROUSSET, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2022-176*), Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD *à partir de la délibération n°2022-185*), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE).

Etaient excusés et suppléés : Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Christian LIMOUSIN (par Charlotte SUPERNAK), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Serge GARDIEN, Joël MATHY, Jehan-Benoît CHAMPAULT.

Etaient absents : Jean-Marc RIGAUD, Antoine MARINO MORABITO, Lionel MANOS, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Nazarello ALONSO.

Objet : Décision modificative n°3 au budget principal 2022

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 novembre 2022 ;

Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente, indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative (DM n°3) sur le budget principal 2022.

Cette décision modificative correspond :

⇒ pour la partie fonctionnement :

- A un réajustement de crédits pour le traitement des encombrants, les charges d'électricité et le paiement du personnel intérimaire
- A un ajustement de la perception et du reversement de la taxe de séjour
- Des frais d'élagage d'arbres à cause des orages et maladies
- Une dépense de taxe foncière suite à l'achat d'un bâtiment.

cf. tableau en annexe

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°3 au budget principal 2022 de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} décembre 2022
Publiée le **02 DEC. 2022***

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN



01099	COMMUNAUTE COMMUNES PLAINE AIN	DM n°3 2022
Code INSEE	COMMUNAUTE COMMUNES PLAINE AIN	

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Énergie - Électricité	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-812 : Contrats de prestations de services	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61524-020 : Bois et forêts	0.00 €	11 370.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288-812 : Autres services extérieurs	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512-90 : Taxes foncières	0.00 €	17 364.00 €	0.00 €	0.00 €
D-637-95 : Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0.00 €	37 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	280 734.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6218-812 : Autre personnel extérieur	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7362-95 : Taxes de séjour	0.00 €	0.00 €	0.00 €	37 000.00 €
R-7382-01 : Fraction de TVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	298 334.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	335 334.00 €
R-74124-01 : Dotation d'intercommunalité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 400.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 400.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	340 734.00 €	0.00 €	340 734.00 €
Total Général		340 734.00 €		340 734.00 €